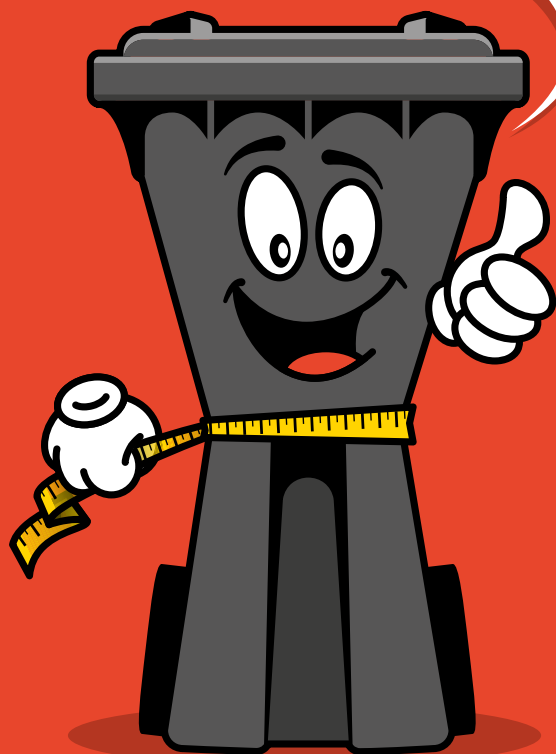


La collecte des déchets devient mensuelle

DE NOVEMBRE À AVRIL

1 FOIS PAR MOIS !



BIEN PLACER SON BAC ROULANT POUR DES COLLECTES RÉUSSIES !

En tout temps, il est important de bien placer les bacs au bord du chemin le jour de la collecte; l'hiver, il faut redoubler de prudence.

En hiver, il faut collaborer avec les opérations de collecte et de déneigement. Il est important que votre bac soit placé dans votre entrée tout en respectant la distance maximale de 1,5 m de la rue pour éviter qu'il ne soit renversé par le camion de déneigement. Les bacs renversés ne sont pas vidés.

Veillez à respecter les consignes suivantes pour éviter de manquer une collecte :

Laissez un dégagement de 50 cm autour de chaque bac (banc de neige, véhicule, autre bac, etc.)

Couvercle bien fermé pour éviter l'accumulation de neige à l'intérieur

Déposez sur votre propriété, au bout de l'entrée, avant le trottoir (max. 1,5 m de la rue)

Le bac ne doit pas être enlisé dans la neige ou gelé au sol



Les contenants doivent être visibles pour la collecte et ne pas être cachés par un banc de neige ou haie de cèdres, par exemple.

Été comme hiver, les bacs doivent être en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte. Il est fortement recommandé de sortir le bac la veille au soir de la collecte.

POUR PLUS D'INFORMATION

BIEN S'ORGANISER POUR UN TRI RÉUSSI !

Voici quelques trucs faciles à implanter pour optimiser le tri de vos déchets et contribuer à réduire le contenu de votre bac à déchets.

- Aménagez une station de tri avec les trois types de contenants dans votre cuisine, pour faciliter le tri
- Placez votre aide-mémoire (disponible au verso de votre calendrier de collecte) à un endroit stratégique, par exemple : réfrigérateur ou intérieur porte d'armoire
- Placez votre calendrier de collectes* à un endroit visible ou programmez les dates dans votre téléphone intelligent pour ne pas manquer une collecte !
- Ayez une poubelle distincte dans votre salle de bain pour y récupérer les mouchoirs (compostables)
- Ayez un endroit désigné dans votre maison pour les articles à apporter à l'écocentre
- Congelez les restes de viande et de poisson et déposez-les dans le bac brun le jour de la collecte pour éviter des odeurs
- Encouragez tous les membres de votre famille à participer au tri de leurs déchets !

**Trouvez votre calendrier de collectes sur notre site Internet ou communiquez avec la ligne Info-collecte.*

PENSEZ-Y BIEN !
L'ÉCOCENTRE EST UN SERVICE QUE VOUS PAYEZ
DANS VOS TAXES MUNICIPALES. UTILISEZ-LE !
TROUVEZ VOTRE ÉCOCENTRE :

WWW.LESPAYSDENHAUTRECYCLENT.COM



lespaysdenhaut
recyclent.com



Info-Collecte
1 855 PDH-RECY (1 855 734-7329) ou 450 229-8052

DÈS NOVEMBRE, LA COLLECTE DES DÉCHETS SE FERA UNE FOIS PAR MOIS DURANT L'HIVER (NOVEMBRE À AVRIL)

Cette réduction des collectes vise notamment à :

- Réduire la quantité de déchets enfouis
- Augmenter le tri des matières et l'utilisation des bacs de recyclage et de matières organiques
- Diminuer les gaz à effet de serre (GES)
- Rencontrer les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Réduire la quantité de déchets enfouis

Lorsqu'une matière est déposée dans le bac à déchets, **aucun tri n'est effectué**, même si elle est recyclable ou compostable. Le bac à déchets est réservé aux déchets ultimes seulement. Pour la liste des matières acceptées dans le bac à déchets, visitez :

www.lespaysdenhautrecyclent.com

Augmenter le tri des matières et l'utilisation des bacs de recyclage et de matières organiques

Avec un tri adéquat des matières recyclables et organiques et une bonne disposition des matières destinées à l'écocentre, on peut facilement diminuer le contenu du bac à déchets.

Diminuer les gaz à effet de serre (GES)

Les matières organiques enfouies et en décomposition sans oxygène produisent du biogaz composé de méthane (CH₄), un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂ (source : Recyc-Québec). En détournant ces matières organiques du bac à déchets, on peut diminuer de façon significative la production de gaz à effet de serre.

RENCONTRER LES OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Le PGMR vise notamment à mettre un terme au gaspillage et à éliminer une seule matière : le résidu ultime. Apprenez-en davantage sur le PGMR de la MRC des Pays-d'en-Haut sur notre site Internet.

LES 3RV : LA RÉDUCTION DES DÉCHETS SIMPLIFIÉE

Réduction-Réemploi-Recyclage-Valorisation

1. Je réduis à la source en consommant le moins possible de produits sureballés
2. Je réemploie des contenants (verre ou plastique)
3. Je donne ou vends les articles dont je veux me débarrasser lorsqu'ils sont encore bons
4. Je participe à la collecte des matières recyclables et à la collecte des matières organiques
5. Je me départis de façon sécuritaire des résidus domestiques dangereux (écocentre ou autres lieux de dépôts certifiés)

TRI DES MATIÈRES

Voici 3 règles simples pour savoir si les matières vont dans le bac de recyclage (bleu ou vert) :

C'est un contenant ?
C'est un emballage ?
C'est un imprimé ?

Les matières en plastique, carton, papier, verre et métal sous les formes énumérées ci-dessus peuvent être déposées dans le bac de recyclage. Notez que les **plastiques NON NUMÉROTÉS OU NUMÉRO 6** doivent être déposés dans le bac à déchets.

CERTAINS ÉCOCENTRES ACCEPTENT LES PLASTIQUES #6. VÉRIFIEZ SI VOTRE ÉCOCENTRE LES ACCPETE :
WWW.LESPAYSDENHAUTRECYCLEN.COM

VOICI 3 RÈGLES SIMPLES POUR SAVOIR SI LES MATIÈRES VONT DANS LE BAC BRUN

- Ça se mange ?
(ou c'est une partie de quelque chose qui se mange ?)
- C'est en papier ou en carton ? (souillé, non ciré)
- C'est un résidu de jardin ?
(sauf les branches de plus de 4 cm ou 11/2 po de diamètre)

Les matières peuvent être disposées dans le bac brun en vrac, dans un sac de papier ou de plastique **compostable** certifié par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Les sacs biodégradables et oxobiodégradables ne sont pas compostables et sont interdits dans le bac brun. Pour vérifier si un sac est 100 % compostable, communiquez avec la ligne **INFO-COLLECTE**.

LES CINQ RÈGLES POUR SAVOIR SI LES MATIÈRES VONT DANS LE BAC À DÉCHETS :

1. Ce n'est pas réutilisable ?
2. Ce n'est pas recyclable ?
3. Ce n'est pas compostable ?
4. Ce n'est pas un encombrant ou une matière récupérée à mon écocentre ?
5. Ce n'est pas un produit dangereux pour l'environnement ?

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Matières acceptées

- Meubles
- Appareils électroménagers (sauf les appareils réfrigérants)
- Appareils électriques (aucun appareils électroniques)
- Fournaies vides
- Réservoirs d'eau chaude
- Tapis
- Matelas et sommiers

Matières refusées

- Matières putrescibles
- Matières recyclables
- Déchets ultimes destinés au bac à déchets
- Branches
- Pneus
- Matériel informatique et électronique
- Résidus domestiques dangereux
- Téléviseurs et écrans
- Rebutis de construction, rénovation et démolition
- Appareils réfrigérants

UN GESTE SIMPLE,
MAIS UN IMPACT SI GRAND !